Fiche de données de sécurité

Teinture pour boiserie une étape - scelle - teint - vernis

1. Identification

Identificateur du produit :	Teinture pour boiserie une étape - scelle - teint - vernis
Code :	SSV-320
Fournisseur :	SamaN 660 Rue du Filtre Victoriaville, Québec G6T 0T6
Téléphone :	819 751-2350
Numéro d'appel d'urgence :	819-751-2350
Heures disponibles :	8h-17h
Usage recommandé :	Revêtement intérieur pour bois nu ou vernis
Restrictions d'utilisation :	Pour usage intérieur seulement

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : **DANGER**

Classification du produit :

Cancérogénicité-Catégorie 2. Toxicité pour la reproduction-Catégorie 1B.

Mentions de danger : Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Conseils de prudence

Prévention : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Stockage : Garder sous clef.

Élimination : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale en vigueur.

Autres dangers : Légèrement toxique par voies intraveineuse, intrapéritonéale et sous-cutanée.

Voir l'information toxicologique, section 11

3. Composition/information sur les ingrédients

No	No CAS	Nom commun et les synonymes	Concentration (P/P)
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	0.57%
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	0.43%
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	0.26%

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

Contact cutané : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir.

Symptômes : Toux et assèchement de la gorge. Démangeaison, rougeur de la peau et des yeux.

Effets aigus et retardés : Peut causer une irritation des yeux et de la peau.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, CO_2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Aucun danger spécifique.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Aldéhydes. Acides carboxyliques.

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Utiliser un absorbant inerte ou des boudins de rétention en cas de grand déversement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils anti-déflagrants. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre ou de la vermiculite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manipulation et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides contiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit adéquat et autorisé. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abris de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Garder le récipient hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les bases et les acides forts. Les agents oxydants forts.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

No	No CAS	Nom CAS	DIVS mg/m3	VEMP mg/m3	VECD mg/m3	VP mg/m3
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	5000	N.D.	N.D.	N.D.
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	1750	3.5	N.D.	N.D.

DIVS = Danger immédiat pour la vie ou la santé
VEMP = Valeur d'exposition moyenne pondérée
VECD = Valeur d'exposition de courte durée
VP = Valeur plafond

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition aux contaminants en deçà des valeurs mentionnées. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide
Couleur : Variée
Odeur : Inodore
Seuil olfactif : Sans objet
pH : 7,7-8,1
Point de fusion/congélation : 0°C (32°F)
Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : 100°C (212°F)
Point d'éclair : Sans objet
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : Sans objet
Température d'auto-inflammation : Sans objet
Taux d'évaporation : <1 (éther=1)
Tension de vapeur : 2,26 mm de Hg à 20 °C
Densité de vapeur : > 1 (air=1)
Densité relative : 1,041 kg/L à 20 °C (eau = 1)
Solubilité dans l'eau : Soluble
Coefficient de partage noctanol/eau : Sans objet
Température de décomposition : Sans objet
Viscosité cinématique : Non disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Stable dans les conditions d'entreposage et de manipulation recommandées.

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans des conditions normales d'emploi.

Risque de réactions dangereuses : Aucune polymérisation ni réaction dangereuse ne se produit dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Matériaux incompatibles : Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde et dioxyde de carbone. Aldéhydes. Acides carboxyliques.

11. Données toxicologiques

No	No CAS	Nom CAS	(1) DL orale	(2) DL cutanée	(3) DL cutanée	(4) CL gaz	(5) CL vapeurs	(6) CL poussières
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	5000	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	6.82
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	2330	6700	6700	S.O.	>20,00	>5,00
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	>8000	N.D.	>3000	S.O.	S.O.	>5,00

(1) DL_{50} orale mg/kg
(2) DL_{50} cutanée mg/kg
(3) DL_{50} cutanée mg/kg
(4) CL_{50} inhalation ppmV 4 heures-gaz
(5) CL_{50} inhalation mg/l 4 heures-vapeurs
(6) CL_{50} inhalation mg/l 4 heures-poussières/brouillards

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par la peau et par les voies digestives.

Symptômes : Toux et assèchement de la gorge. Démangeaison, rougeur de la peau et des yeux.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Peut causer une irritation des yeux et de la peau.

No	No CAS	Nom CAS	CIRC	ACGIH	Mutagénicité	Effet sur la reproduction
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	2B	A3	Aucun effet démontré.	Aucun effet démontré.
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	3	A4	Non disponible.	Peut altérer la fertilité.
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	2B	A3	Effet mutagène démontré chez l'animal ou soupçonné chez l'humain	Non disponible.

Classification de la cancérogénicité selon CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Groupe 1 : agent cancérogène (parfois appelé cancérogène avéré ou cancérogène certain).

Groupe 2A : agent probablement cancérogène.
Groupe 2B : agent peut-être cancérogène (parfois appelé cancérogène possible).
Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérogénicité.
Groupe 4 : agent probablement pas cancérogène.

Classification de la cancérogénicité selon ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)

Groupe A1 : cancérogène confirmé pour l'homme.
Groupe A2 : cancérogène présumé chez l'homme.
Groupe A3 : cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains.
Groupe A4 : non classable comme cancérogène pour l'homme.
Groupe A5 : non présumé être cancérogène pour l'homme.

12. Données écologiques

No	No CAS	Nom CAS	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	0.57	Oui	Non	Non
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	0.43	Non	Oui	Oui
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	0.26	Oui	Non	Non

No	No CAS	Nom CAS	%	Ecotoxicité court terme	Ecotoxicité long terme	Effet sur l'environnement
1	13463-67-7	Dioxyde de titane	0.57	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	0.43	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.
3	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	0.26	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur les organismes aquatiques.	Aucun effet néfaste connu sur l'environnement.

13. Données sur l'élimination du produit

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU				
Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe(s) de dangers relative(s) au transport				
Groupe d'emballage				

Autres informations

Polluant marin : Non

IMDG : Sans objet

Exemption du TMD relatives aux quantités limitées : Sans objet

Précautions spéciales : Sans objet

Autres exemptions : Sans objet

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS	Nom CAS	%	LIS	LES	INRP
1	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	0.26	X		
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	0.43	X		X
3	13463-67-7	Dioxyde de titane	0.57	X		

États-Unis

No	No CAS	Nom CAS	%	TSCA	PROP-65	Right to Know
1	1333-86-4	Noir de carbone, (C.I. pigment noir 7)	0.26	X	X	X
2	85-68-7	Phtalate de butyle et de benzyle	0.43	X	X	X
3	13463-67-7	Dioxyde de titane	0.57	X		X

Tous les ingrédients sont présents sur l'inventaire européen EINECS ou en conformité avec celui-ci.
Le client est chargé de déterminer le code EPI (équipement de protection individuelle) de ce produit.
La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.

16. Autres informations

Date : 2017-12-12
Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et/ou des fournisseurs de matières premières. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement toutes les informations qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements sont contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.